

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/2/Add.1

29 janvier 1996

(96-0335)

Comité des obstacles techniques
au commerce

Original: anglais

MISE EN OEUVRE ET ADMINISTRATION DE L'ACCORD SUR LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

Addendum

La délégation de Hong Kong a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après au titre de l'article 15.2 de l'Accord.

1. Afin que les dispositions de l'Accord soient mises en oeuvre, tous les services gouvernementaux responsables de l'application des règlements techniques, normes et procédures d'évaluation de la conformité ont reçu des exemplaires de l'Accord et ont été informés des obligations qui découlent de ce dernier pour Hong Kong. Le Département de l'industrie leur rappelle régulièrement ces obligations. Aucune législation n'est nécessaire pour mettre en oeuvre l'Accord.

2. a) Les avis concernant les projets de règlements techniques, de normes et de procédures d'évaluation de la conformité sont publiés dans le Journal officiel de Hong Kong.

b) Un délai d'au moins 60 jours est généralement prévu pour la présentation d'observations sur l'adoption de règlements techniques, normes et procédures d'évaluation de la conformité.

c) Le point d'information de Hong Kong est le suivant:

Industry Department (Département de l'industrie)
Gouvernement de Hong Kong
36/F., Immigration Tower
7 Gloucester Road
Wanchai
Hong Kong

d) Le Département du commerce est le point de consultation aux fins de l'Accord. Son adresse est la suivante:

Trade Department (Département du commerce)
Gouvernement de Hong Kong
Trade Department Tower
700 Nathan Road
Kowloon
Hong Kong

e) Le gouvernement est seul responsable de l'adoption des règlements techniques, normes et procédures d'évaluation de la conformité. Tous les services gouvernementaux responsables de l'adoption et de l'application des règlements techniques, normes et procédures d'évaluation de la conformité sont parfaitement conscients de l'obligation concernant les notifications (et des autres obligations), qui découle pour Hong Kong de l'Accord.